

Rapport sur le Budget Primitif 2025- Ville de Sevran

Le Budget primitif 2025 est voté dans un contexte inédit. La loi de finances 2025 n'a pas été votée, et le gouvernement ayant porté le projet de loi a été censuré.

Or, cet acte législatif décidait traditionnellement de plusieurs équilibres décisifs dans l'arbitrage budgétaire de la Ville : montant de la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU), enveloppe du Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), revalorisation forfaitaire des bases d'imposition, etc.

Plus encore cette année, le premier Projet de loi de finances 2025 (PLF 2025) prévoyant d'importants prélèvements sur les collectivités, à travers une dégradation des conditions du remboursement de la TVA par le Fonds dédié (FCTVA), une augmentation des cotisations CNRACL sur les traitements des agents, une nette diminution du Fonds vert finançant la transition écologique des collectivités, pour ne citer que des dispositifs touchant la Ville.

Sur le prélèvement initial de 5 milliards d'euros sur les collectivités, il semble qu'un consensus se dégage pour le limiter à 2 milliards. Mais en la matière, la question des collectivités ciblées est évidemment décisive.

Dans ce contexte d'incertitude, un arbitrage a dû être mené pour garder une ambition pour le service public du quotidien comme pour le développement de la Ville, dans un contexte d'année post-olympique propice à la réduction des financements extérieurs et d'attente des conditions concrètes de l'équilibre financier national des relations Etat-collectivités.

Equilibre général de la section de fonctionnement

L'équilibre général dépenses-recettes du Budget primitif 2025 aboutit à une épargne brute en BP de 10,2 M€ autofinçant notre section d'investissement, étant entendu qu'après application des taux de réalisations traditionnels, la cible d'épargne brute pour le compte administratif en fin d'année est supérieure à 11 M€.

Dépenses réelles de fonctionnement	
011- Charges à caractère général	25 090 856,00
012- Dépenses de personnel et assimilés	54 500 000,00
65- Dépenses de gestion courante	9 610 596,00
66- Charges financières	2 300 000,00
67- Charges spécifiques	100 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnemen (A):	91 601 452,00
Recettes réelles de fonctionnement	
013- Atténuation de charges	500 000,00
70- Recettes usagers	4 500 000,00
73- Impôts et taxes	17 854 580,00
731- Fiscalité locale	41 878 109,00
74- Dotations et participations	35 981 626,00
75- Autres produits de gestion courante	1 085 000,00
76- Produits financiers	0,00
77- Produits spécifiques (hors 775- cessions foncières)	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement (B):	101 799 315,00
Epargne brute (C=B-A)	10 197 863,00
Taux d'épargne brute (D=C/B)	10,02%
Remboursement d'emprunt (E)	8 400 000,00
Epargne nette (F=C-E)	1 797 863,00

Dépenses réelles de fonctionnement

I. Chapitre 011- Charges à caractère général : un équilibre entre maîtrise et ambition pour le service public du quotidien

Chapitre 011	2021	2022	2023	2024	2025
BP	20 935 972	22 073 106	25 690 970	24 677 039	25 090 856
DM	212 091	2 240 056	0	1 396 300	-
Total budget	21 148 063	24 313 162	25 690 970	26 073 339	25 090 856
CA	19 861 219	23 038 991	22 979 794	25 030 342	-

L'année 2024, année olympique, avait nécessité un dynamisme particulier des dépenses communales, largement subventionnées par notre réseau de partenaires, du Département à la Métropole du Grand Paris, pour animer et faire vivre ce moment d'exception aux sevranaïses.

Si 24,68 M€ avaient été ouverts en Budget primitif 2024 en chapitre 011, la Décision modificative de septembre 2024 avait porté ces crédits à 26,08 M€, au bénéfice notamment des animations olympiques et des nécessités d'une sécurisation renforcée de la Halle Mandela, aboutissant à une réalisation en Compte Administratif 2024 légèrement supérieure à 25,0 M€.

Les crédits ouverts en Budget Primitif 2025, à hauteur de 25,09 M€ combinent maîtrise et ambition.

Ambition, puisqu'un travail d'arbitrages fins permet de porter de nouvelles actions (liste non exhaustive) :

- Poursuite du dispositif du chèque Vitalim, dispositif initié par le Département en 2024, et qui permettra à des familles d'accéder à une alimentation de qualité et à des ateliers santé et nutrition (48 K€ et 3 K€ d'accompagnement, soit un total de 51,0 K€),
- Mise en place en fin d'année du point d'accès aux droits rue Dora Bruder, avec des permanences juridiques, sociales, de mairie annexe sur le dernier trimestre, avant l'entrée en année pleine en 2025,
- Montée en puissance des effectifs de la Police Municipale, mise en service de la brigade de nuit et livraison d'un nouveau poste de police en fin d'année,
- Animations autour de la fermeture de la piscine au printemps, et autour de l'ouverture du nouvel équipement en fin d'année,
- Reconduction des dispositifs « club d'été » et « marché de Noël »,
- Animations du marché par des prestations de la Direction de l'attractivité économique et de l'innovation,
- Mise en place d'un dispositif de relogement d'urgence dans le cadre de l'action du service d'hygiène et sécurité, sur arrêté de péril notamment,
- Première année pleine d'accueil dans les nouveaux berceaux de la crèche des hirondelles (24 berceaux),
- Développement de l'action du Conseil local de santé mentale, avec l'organisation de la 3^{ème} assemblée plénière, de nouvelles formations de premiers secours en santé mentale et de nouvelles actions à destination des jeunes en difficulté psychique,

Le niveau de service public sevranaïse est, pour cette prévision budgétaire 2025 réalisée dans un contexte d'incertitude budgétaire nationale, porté à un point d'équilibre entre continuité et innovation.

II. Chapitre 012- Dépenses de personnel : trois mouvements communaux de personnel et une réforme malheureuse de l'Etat

Chapitre 012	2021	2022	2023	2024	2025
BP	47 567 113	48 452 144	50 480 700	53 520 461	54 500 000
DM	0	650 000	550 000	0	-
Total budget	47 567 113	49 102 144	51 030 700	53 520 461	54 500 000
CA	46 912 355	48 708 794	50 869 259	52 859 093	-

Le gouvernement a maintenu par décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 et malgré le refus en bloc des élus locaux, une forte hausse des cotisations CNRACL des collectivités de 3 points par an pour la période 2025/2028. Le coût pour la ville en 2025 représente environ 600 K€, soit une première hausse de 1,13 %. Le montant cumulé jusqu'en 2028 est estimé à presque 3M€ et entraînera mécaniquement une hausse d'environ 6% de nos dépenses de personnel, qui sont pourtant stratégiques pour le respect d'une trajectoire financière.

Dans ce contexte, l'effort sera réalisé sur deux plans :

- poursuivre le recrutement de gardiens brigadiers pour la police municipale (8 nouveaux postes budgétés en 2025 dont 6 recrutements déjà finalisés), dans le cadre de le développement du service
- recruter 4 maîtres-nageurs supplémentaires dans le cadre de la préparation et de l'ouverture du futur centre aquatique

A l'inverse, la reprise en gestion directe par le Département de 2 PMI s'accompagne de transfert de personnels et d'une baisse concomitante des subventions du Département.

Si l'on ajoute l'augmentation naturelle glissement-vieillesse-technicité (ou GVT) liée au vieillissement et à l'avancement de carrière des agents, une hausse du BP 2024 au BP 2025 de +3,1% est prévue sur chapitre.

III. Chapitre 65- Autres charges de gestion courante

Chapitre 65	2021	2022	2023	2024	2025
BP	9 396 907	8 940 114	8 810 217	8 309 216	9 630 596
DM	-188 526	1 174 423	0	1 500 000	-
Total budget	9 208 381	10 114 537	8 810 217	9 809 216	9 630 596
CA	8 879 175	9 740 946	8 446 486	9 809 178	-

Ce chapitre, recevant particulièrement les subventions et transferts au profit d'organismes de regroupement (EPT Paris Terres d'envol, Service départemental d'incendie et de secours...), ou de partenaires privées (associations), intègre aussi un certain nombre de prestations informatiques en ligne.

Il intègre également en 2025 une expérimentation Doctolib pour le Centre Municipal de Santé.

Les subventions aux associations sont maintenues à hauteur de 2,06 M€.

Suite aux discussions avec l'EPT Paris Terres d'Envol, la Ville bénéficiera d'une baisse du FCCT d'environ 200 K€, portant le montant à 3,25 M€ pour 2025. Ce montant sera reconduit en 2026.

La subvention au CCAS est maintenue à hauteur de 1,5 M€, conformément au montant proposé dans le ROB adopté par le Conseil d'administration du CCAS.

IV. Chapitre 66- Charges d'intérêts

Chapitre 66	2021	2022	2023	2024	2025
BP	2 797 473	2 513 694	2 385 405	2 378 150	2 300 000
DM	23 565	0	0	0	-
Total budget	2 821 038	2 513 694	2 385 405	2 378 150	2 300 000
CA	2 204 058	1 743 699	2 177 655	2 298 617	-

La remontée des taux ne se traduit pas immédiatement par une remontée du budget en chapitre 66, les taux actuels (3,48% pour notre dernier emprunt) étant dans la moyenne de nos taux historiques, les taux extrêmement bas du début de la décennie 2020 faisant figure d'exception.

V. Chapitre 67- Dépenses spécifiques :

Chapitre 67	2021	2022	2023	2024	2025
BP	171 500	424 050	360 600	252 000	100 000
DM	392 981	494 387	80 000	0	-
Total budget	564 481	918 437	440 600	252 000	100 000
CA	552 325	889 935	429 404	6 233	-

Il est à noter que le passage sous nomenclature M57 en 2024 s'est accompagnée d'un fort rétrécissement des écritures comptabilisées en chapitre 67, auquel ne figurent plus que des régularisations techniques comptables. Les bourses et prix (aux jeunes par exemple), ont glissé en chapitre 65.

Recettes réelles de fonctionnement

I. Chapitre 013- Atténuation de charges

Chapitre 013	2021	2022	2023	2024	2025
BP	145 000	327 000	405 000	483 000	500 000
DM	0	0	0	0	-
Total budget	145 000	327 000	405 000	483 000	500 000
CA	408 818	436 749	477 911	412 923	-

Comptabilisant principalement des indemnités journalières versées à la Ville par l'assurance santé et des avoirs et ristournes divers, le montant oscille faiblement et est très dépendant des aléas des remboursements.

II. Chapitre 70- Redevances usagers

Chapitre 70	2021	2022	2023	2024	2025
BP	2 730 941	4 156 634	3 911 701	3 880 001	4 500 000
DM	918	-150 000	54 451	0	-
Total budget	2 731 859	4 006 634	3 966 152	3 880 001	4 500 000
CA	4 134 941	4 035 827	3 923 380	4 758 754	-

La perception très haute de 2024 relève d'aléas comptables (rattrapage sur exercices antérieurs par exemple), la prévision 2025 est ramenée à un niveau plus bas.

III. Chapitre 73 et 731- Dépenses spécifiques

Chapitre 73 et 731	2021	2022	2023	2024	2025
BP	51 141 780	56 217 960	59 176 270	60 992 525	59 732 689
DM	0	118 234	14 796	-404 379	-
Total budget	51 141 780	56 336 194	59 191 066	60 588 146	59 732 689
CA	54 610 549	55 950 276	59 205 205	58 871 396	-

Les chapitres 73 et 731 (auparavant réunis dans un chapitre 73 unique sous nomenclature M14) sont de ceux, avec le chapitre 74, dont la prévision est rendue difficile par l'absence de loi de finances. Les inscriptions budgétaires reposent sur les hypothèses suivantes :

- Au titre du chapitre 73 (17 854 580 €) :
 - o L'attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris est stable d'année en année,
 - o Nous maintenons la prévision du Fonds de solidarité Ile-de-France au niveau de-la réalisation 2024, avec une baisse surprise à 6,70 M€, en espérant que celle-ci ne soit pas appelée à se répéter,
 - o Le FPIC est maintenu également à son niveau dérogatoire au droit commun, en notre faveur par négociation interne difficile à l'EPT, chef d'orchestre en la matière, de 2024 soit 2,76 M€, même si le PLF 2025 initial avant censure du Gouvernement, entendait mettre fin à ces accords dérogatoires, ce qui représenterait une perte supérieure à 100 K€.
- Au titre du chapitre 731 (41 878 109 €) :
 - o En l'absence de loi gouvernementale, la recette fiscale est calculée sur la base de +2% de la réalisation 2024, soit +1,71% de revalorisation forfaitaire des bases à acter par la loi de finances à venir, et le reste de dynamique physique. Il convient de prendre en considération la décision de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition,
 - o Les droits de mutation, remontés à 950 K€ en 2024 au bénéfice d'une légère reprise, sont portés prudemment à 1,0 M€ en BP 2025,
 - o La taxe locale sur la publicité extérieure est stable autour de 105,0 K€,
 - o Tout comme la taxe finale sur la consommation d'électricité autour de 550,0 K€.

IV. Chapitre 74- Dotations et participations

Chapitre 74	2021	2022	2023	2024	2025
BP	34 118 009	34 035 489	34 427 043	35 739 757	35 981 626
DM	525 473	1 962 197	383 107	420 540	-
Total budget	34 643 482	35 997 686	34 810 150	36 160 297	35 981 626
CA	32 823 727	32 162 588	36 601 759	36 046 683	-

La dotation de solidarité urbaine (DSU) voit son enveloppe progresser d'année en année, pour un gain prévisionnel pour Sevrans de +530,4 K€ en 2025, constituant la principale dynamique de l'enveloppe.

Le BP 2025 prévoit dans sa proposition actuelle une hypothèse de stabilité de la DGF.

En sens inverse, les dotations olympiques de 2024 disparaissent bien évidemment.

Les subventions de la Caisse d'allocation familiale devraient connaître une petite dynamique dans le cadre de la Convention territoriale Globale (CTG).

V. Chapitre 75- Autres recettes de gestion courante

Chapitre 75	2021	2022	2023	2024	2025
BP	1 277 475	1 257 725	1 305 500	1 333 766	1 085 000
DM	537	0	41 790	235 000	-
Total budget	1 278 012	1 257 725	1 347 290	1 568 766	1 085 000
CA	1 038 944	1 169 084	812 578	1 433 694	-

Les recettes en chapitre 75 connaissent une évolution contrastée, mais globalement négative :

- A la baisse de la redevance du marché forain (prévue à 69 K€ dans le cadre du présent budget sur une hypothèse médiane de part variable),
- S'ajoute la fin de la part cogénération de la redevance du réseau de chaleur (la cogénération est l'annexe production d'électricité d'un réseau de chaleur), le produit de la redevance pourrait être ramené à 300 K€,
- En sens inverse, le Département est désormais locataire de nos 2 locaux de PMI transférées.

Equilibre général du budget et de la section d'investissement

Un budget primitif est l'inscription du projet de la Ville. En cours d'exécution, plus spécifiquement en investissement, les aléas des chantiers, des recours, des difficultés contractuelles, aboutissent à un taux de réalisation traditionnel d'environ 60% des dépenses inscrites.

Cependant, l'équilibre général du budget se fait, à ce stade sur la totalité des crédits d'équipement prévus, soit une somme de 50,00 M€ contre 39,97 M€ au Budget primitif 2024.

Dans ce contexte, l'équilibre général du budget, dépendant notamment de l'atterrissage du Compte Administratif 2024, serait le suivant :

BP 25		
Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Réel	91 601 452,00 €	101 799 315,00 €
Ordre	10 197 863,00 €	
Total:	101 799 315,00 €	101 799 315,00 €
Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes
Report N-1	2 811 191,49 €	6 338 000,00 €
Ordre		10 197 863,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé		9 381 577,06 €
Déficit d'investissement reporté	11 156 349,63 €	
Dépenses d'équipement	50 001 385,00 €	
Remboursement d'emprunt	8 400 000,00 €	
FCTVA		4 000 000,00 €
Amendes de police		1 000 000,00 €
Taxe d'aménagement		200 000,00 €
PUP		1 170 720,00 €
Cessions foncières		1 309 000,00 €
Subventions d'investissement		12 771 766,06 €
Emprunt d'équilibre		26 000 000,00 €
Total:	72 368 926,12 €	72 368 926,12 €

Dépenses d'investissement

Outre 8,4 M€ de remboursement d'emprunt, le Budget primitif 2025 prévoit 50,0 M€ de dépenses d'équipement dont :

Une enveloppe de grands projets de 30,98 M€ incluant notamment :

- 10,0 M€ au titre de la piscine olympique,
- 4,6 M€ au titre du poste de police municipale et pôle urbain,
- 4,48 M€ au titre de la ZAC des anciennes Beaudottes, que ce soit pour les espaces publics ou pour la construction de quatre bâtiments publics (pôle petite enfance, reconstruction du gymnase Baquet, équipement socio-culturel, terrain de foot synthétique),
- 1,9 M€ de participation d'aménagement au bénéfice de la ZAC Mandela Gare,
- 1,5 M€ au titre de la réhabilitation de l'école Lamartine et sa cour végétalisée,
- 1,3 M€ pour la redynamisation du centre-ville et la végétalisation Crétier-Bussière,
- 1,2 M€ au titre du cimetière et de la maison des anciens combattants.

Une enveloppe de programmes de 16,63 M€ dont :

- 3,2 M€ au titre de l'entretien et de la sécurisation des bâtiments publics et des terrains sportifs,
- 3,0 M€ au titre de l'entretien de la voirie,
- 2,2 M€ au titre de l'équipement des services de la ville (dont 0,7 M€ de véhicules verts),
- 2,05 M€ d'acquisitions foncières,

- 1,85 M€ d'entretien des réseaux, notamment d'éclairage public et de chauffage. L'enveloppe pour les travaux du réseau de chauffage représente presque la moitié de cette enveloppe.
- 1,0 M€ au titre de la végétalisation des cours d'école,
- 0,7 M€ de plan vélo- voies vertes,
- 0,4 M€ de vidéoprotection.

Une enveloppe de 2M€ correspondant :

- à l'inscription en dépenses de l'échange sans soulte des parcelles CK 126 et BT 124 entre la Ville et Les Nouveaux Constructeurs qui doit tout de même faire l'objet d'une inscription budgétaire, en dépenses comme en recettes, même s'il n'y aura aucun mouvement de trésorerie
- à une prévision pour le paiement d'un décompte général définitif (DGD) avec une entreprise pour lequel la Ville est à ce jour en désaccord sur le mode de calcul du montant.

Recettes d'investissement

Ces dépenses d'investissement sont, au stade du Budget primitif, financés à 17,5% par l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, étant précisé qu'avec les hypothèses centrales de taux de réalisation à 95% en charges à caractère général et de 60% en dépenses d'équipement, c'est en fin d'année, un taux d'autofinancement proche de 30% qui est visé au Compte administratif 2025.

Plusieurs recettes d'investissement sont inscrites :

- Le FCTVA à hauteur de 4,0 M€ correspondant au remboursement de la TVA sur nos investissements 2024, dont nous ne savons pas, à ce stade, s'il sera impacté par une diminution de taux de remboursement comme le prévoyait le premier PLF 2025,
- Les amendes de police traditionnellement autour de 1,0 M€, étant précisé qu'il ne s'agit nullement des amendes perçues sur le territoire sevranaise, mais d'une recette nationale répartie entre collectivités au prorata de leurs kilomètres de voirie,
- La taxe d'aménagement sur les permis de construire sevranaise pour 0,2 M€,
- Une participation dite « Projet urbain partenarial » (PUP), versée par les opérateurs d'aménagement et de construction pour financer les équipements publics nécessaires aux nouveaux arrivants prévus. Cette année, la Ville devrait percevoir un PUP de 1,17 M€ au titre d'un projet rue Charlie Chaplin,
- Une cession foncière du lot dit « B2 » aux Anciennes Beaudottes pour un montant de 309 K€, à laquelle s'ajoute l'échange sans soulte pour 1,0 M€ avec Les Nouveaux Constructeurs qui comme dit précédemment doit faire l'objet d'une inscription en recettes comme en dépenses, même s'il n'y aura aucun mouvement de trésorerie,
- Le tout étant équilibré par des subventions d'investissement de 12,77 M€ et une inscription d'emprunt à hauteur de 26,0 M€, qui seront les variables d'ajustement au Compte administratif des différents mouvements causés par les taux de réalisation.

Conclusion : un budget ambitieux, en attente de loi de finances

Comme indiqué en introduction, ce budget s'est voulu ambitieux, malgré un contexte inédit de racket financier des collectivités. Cette ambition est maintenue, tant pour le quotidien de nos services au contact des habitants que pour le développement futur de la Ville.

Les impacts financiers majeurs qui pèseront sur la ville, intégrés dans ce BP, semblent se confirmer, avec déjà de premières mesures concernant les hausses de charges de personnel.

Après la nouvelle mouture du budget de l'Etat, l'Association des Maires de France a exprimé ses « vives inquiétudes face aux prélèvements et contraintes budgétaires supplémentaires imposés aux communes et intercommunalités », qui vont « aggraver en réalité le déficit de l'État ».

En fonction donc de la loi de finances 2025, et malgré les précautions prises lors de l'élaboration de ce budget primitif, un réajustement par décision modificative pourrait être nécessaire si cette loi venait à impacter davantage le service public local.